

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 17 février 2022, s'est réuni le 24 février 2022 à l'Espace Heure Bleue à Allogny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (38) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Fabrice CHOLLET, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) (2) :

Maud HURÉ suppléante de Gérard CLAVIER

Jean-Michel JACQUET suppléant de Nicole PINSON

Absents excusés (12) :

Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY

Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE

Cécile BORY a donné pouvoir à Thierry DOUCET

Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Christelle PETIT

Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD

Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET

Jérôme VRILOR, Christian MANCION, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT,

Isabelle TURPIN

*_*_*_*

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

1. Budget Principal et Budgets Annexes – Débat des orientations budgétaires 2022
2. Echange de terrain entre la Communauté de Communes et la Commune de Saint Martin d'Auxigny
3. Approbation du marché à procédure adaptée « Acquisition de produits d'hygiène, d'entretien et de petits matériels de nettoyage »

ENVIRONNEMENT

4. Déchets – Opération poules noires du Berry – Fixation des tarifs de vente des poules et demande de subvention

TOURISME

5. Convention AD2T – Renouvellement 2022

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6. Zone d'Activité Economique La Sapinière à Brécy – Transfert de parcelles communales et profit de la Communauté de Communes – Cession à la société Sunny Berry

ANIMATION DU TERRITOIRE

7. Approbation de la convention d'organisation d'un concert par l'école de musique en Terres Vives – 27 mars 2022

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

8. Approbation de l'avenant n° 1 au marché à procédure formalisée « Préparation, livraison et service de repas en liaison froide pour le service de restauration des centres de loisirs et des crèches »

RESSOURCES HUMAINES

9. Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent du Centre Intercommunal d'Action Sociale auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
10. Modification du tableau des effectifs

*_*_*_*

ADMINISTRATION GENERALE

1. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes 2022
- d'adopter ces orientations budgétaires

Adopté à l'unanimité

2. ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'AUXIGNY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de vendre à la commune de Saint Martin d'Auxigny 3 700 m² de la parcelle ZB 163, située au lieu-dit Les Communaux
- d'acquérir, auprès de la commune de Saint Martin d'Auxigny, 10 700 m² de la parcelle ZD 228, située Route de l'Etang, derrière l'Espace Jean Zay
- de valider cet échange avec une soulte de 10 000 € en faveur de la commune de Saint Martin d'Auxigny
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée aux Finances, à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'acquisition et la vente de ces terrains
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée aux Finances, à signer tout acte y afférent

Adopté à l'unanimité

3. APPROBATION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE « ACQUISITION DE PRODUITS D'HYGIENE, D'ENTRETIEN ET DE PETITS MATERIELS DE NETTOYAGE »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer le marché à procédure adaptée à bons de commandes « Acquisition de produits d'hygiène, d'entretien et de petits matériels de nettoyage » tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres à l'entreprise CHRISTIN pour un montant total annuel maximum de 18 000,00 € HT, pour une durée maximale de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2022
- d'autoriser le président à signer ledit marché et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

4. DECHETS - OPERATION POULES NOIRES DU BERRY – FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES POULES ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 9 € le prix de revente d'une poule noire du Berry, soit 18 € les deux, à des foyers du territoire
- de solliciter une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire, à hauteur de 50 % de la dépense
- d'autoriser le Président à signer les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

TOURISME

5. CONVENTION AD2T – RENOUELEMENT 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et Bourges Berry Tourisme
- d'autoriser le Président à signer ladite convention, dont les modalités d'intervention sont évaluées à la somme de 10 138,11 € HT

Adopté par 45 voix pour, 1 non-participation (Béatrice DAMADE)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6. ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE LA SAPINIERE A BRECY – TRANSFERT DE PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – CESSION A LA SOCIETE SUNNY BERRY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le transfert de propriété de la commune vers la communauté de communes, des parcelles cadastrées A 183 et B 184, situées dans la zone d'activité économique la Sapinière à Brécy, d'une superficie respective de 479 m² et 30 m²,

- d'autoriser la cession à la société Sunny Berry ou toute personne morale s'y substituant des parcelles susvisées, moyennant le prix de 5,00 € le m2, soit 2 545 € hors taxes

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge des Finances et du Développement Economique à signer les actes afférents à ce transfert et à cette cession

Adopté à l'unanimité

ANIMATION DU TERRITOIRE

7. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION D'UN CONCERT PAR L'ECOLE DE MUSIQUE EN TERRES VIVES – 27 MARS 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention pour l'organisation d'un concert passée entre la Communauté de Communes et l'Ecole de Musique en Terres Vives

- d'approuver le versement d'une subvention à l'Ecole de Musique en Terres Vives d'un montant de 3 500 €

- d'autoriser le Président à signer la convention jointe ainsi que les documents y afférents

Adopté à l'unanimité

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

8. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE A PROCEDURE FORMALISEE « PREPARATION, LIVRAISON ET SERVICE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE SERVICE DE RESTAURATION DES CENTRES DE LOISIRS ET DES CRECHES »

Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n° 1 aux marchés (lots 2 à 10) à procédure formalisée de « préparation, livraison et service en livraison froide pour le service de restauration des centres de loisirs et des crèches », relatif à une révision des prix à compter du 1^{er} mars 2022, passé entre ANSAMBLE et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

9. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention, passée entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial afin d'exercer des fonctions de gestionnaire administratif pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} mars 2022, à raison de 11h00 hebdomadaires pour le service environnement

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de supprimer :

- 1 poste d'Educatrice jeunes enfants
- 1 poste d'adjoint technique (agent d'entretien) à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Adopté à l'unanimité

Aux Aix d'Angillon, 02 mars 2022

Le Président,




TERRES DU
HAUT BERRY
Communauté de Communes

Christophe DRUNAT